

Image not found or type unknown



Succession père, indemnisation à titre posthume

Par **cepapossib**, le **06/02/2009** à **18:31**

Père dcd 2005. Fait donation dernier vivant à sa seconde épouse(pas d'enfant issu de cette union). Sommes 4 enfants issus de son premier mariage. rnNotre père s'étant porté partie civile, à titre posthume, ds un procès aux Assises, a obtenu une indemnisation en juin 2008. Nous avons écrit au notaire afin qu'il nous communique, par écrit, le montant de cette indemnisation, mais n'avons pas reçu satisfaction. **Question** : à qui pourrions nous nous adresser pour connaître **le montant de cette indemnisation** dont, par ailleurs, il nous écrit avoir reçu les fonds et s'appreter à les verser à notre belle mère, quasi usufruitière.rnJe vous remercie, par avance.